

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 14 décembre 2011

sous la Présidence de Monsieur Adriano FRANSCINI

Préavis 19-2011 Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 19-2011 du 2 novembre 2011,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. de fixer le plafond brut (niveau 1) des emprunts à la somme de CHF 195'000'000.00 pour la période législature 2011-2016 ;
2. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC) ;
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à la somme de CHF 45'000'000.00 pour la période législative 2011-2016.

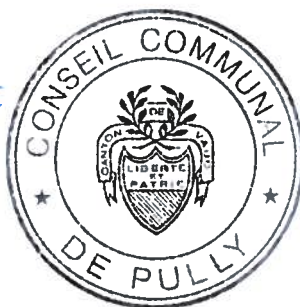
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Adriano FRANSCINI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 15 décembre 2011